# La Ronde Goultoise
# 4 Mai 2025

## REGLEMENT de la Ronde Goultoise

### 1 - Présentation :

L'association Goult Rockets Runners organise en ce début mai, la troisième édition de la Ronde Goultoise. Au programme, deux parcours, un 8km et un 15km accessible en trail et en randonnée (non chronométré). L'occasion de vous faire découvrir le village de Goult, son hameau de Lumières et son sanctuaire de Notre Dame, mais aussi les chemins des Garrigues des Beaumettes. Une animation qui se veut festive et conviviale.

### 2 - L'inscription :

L'inscription n'est effective qu'après validation par NIKROME, prestataire officiel de la Ronde Goutloise. Cela implique de fournir tous les documents demandés ainsi que de valider toutes les étapes nécessaires à l'inscription.

Chaque participant doit impérativement fournir un document PPS (Parcours de Prévention Santé : https://pps.athle.fr/). Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. Les mineurs doivent fournir une autorisation parentale.

Les participants licenciés à la Fédération Française d'Athlétisme pourront fournir à l'organisateur leur licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, leur licence Athlé Running ou le « Pass' J'aime courir » délivrés par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation. Les licences suivantes sont également acceptées : une licence sportive en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaitre, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou du sport en compétition Liste des fédérations agrées : Fédération des clubs de la défense (FCD), Fédération française du sport adapté (FFSA), Fédération française handisport (FFH), Fédération sportive de la police nationale (FSPN), Fédération sportive des ASPTT, Fédération sportive et culturelle de France (FSCF), 9 Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT), Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP).

Cette pièce OBLIGATOIRE sera validée par l'organisation (via NIKROME) et validera votre inscription.

DATE LIMITE POUR VALIDER VOTRE DOSSIER EN LIGNE: 3 Mai 2025**.**

Il ne sera pas demandé de certificat médical pour participer aux randonnées et aux marches nordiques. Seul l'autorisation parentale est nécessaire pour les mineurs.

L'épreuve est limitée à 500 personnes.

### 3 – Épreuves :

Le trail comporte 2 courses :

Le petit parcours : Distance 8 km, dénivelé +/- 300 m
Le grand parcours : Distance 15 km, dénivelé +/- 550 m

La Randonnée a aussi 2 parcours :

Le petit parcours : Distance 10,5km, dénivelé +/- 320m
Le grand parcours est identique au parcours du trail soit 15km avec un dénivelé +/- 500m

Le départ et l'arrivée se situent sur la place de la Libération à Goult

Le tarif est fixé à 11€ par épreuves.

4 – Consignes particulières :

Les parcours sont balisés pour l'épreuve. A cet effet, les coureurs ont l'obligation de rester sur les parcours tracés durant toute la course.

Les participants sont tenus de respecter le milieu naturel en ne jetant aucun emballage sur le parcours au risque d'être mis hors course.

**Les dossards doivent être portés de manière visible, sans modification ou découpage de ceux-ci, et ne pas être couverts par des vêtements aux points de contrôles afin de ne pas entraver le bon fonctionnement des lecteurs de puces.**

Tout coureur ne respectant pas ces points et identifié par un commissaire de course pourra être disqualifié.

5 - Les Catégories et récompenses :

| CATEGORIE | CODE | ANNEE DE NAISSANCE |
|---|---|---|
| Masters | VE | 1990 et avant |
| Seniors | SE | 1991 à 2002 |
| Espoirs | ES | 2003 à 2005 |
| Juniors | JU | 2006 et 2007 |
| Cadets | CA | 2008 et 2009 |
| Masters H et F | M0 | 1990 - 1986 |
| Masters H et F | M1 | 1985 - 1981 |
| Masters H et F | M2 | 1980 - 1976 |
| Masters H et F | M3 | 1975 – 1971 |
| Masters H et F | M4 | 1970 – 1966 |
| Masters H et F | M5 | 1965 – 1961 |
| Masters H et F | M6 | 1960 – 1956 |
| Masters H et F | M7 | 1955 – 1951 |
| Masters H et F | M8 | 1950 - 1946 |

Les récompenses :

Les 5 premiers scratchs de chaque parcours H et F.
Les 1ers de chaque catégorie

La remise des prix du trail se fera à partir de 12h sur la place de la Libération

6 - Exclusion immédiate :

Non-respect de l'environnement.
Abandon de détritus.
Non-respect du parcours
Comportement anti-sportif

7 - Conditions de participation :

Chaque concurrent déclare pouvoir attester de sa couverture responsabilité civile individuelle garantissant les risques inhérents à sa participation.

Chaque concurrent s'engage sous sa seule responsabilité, et dégage l'organisation de toutes responsabilités (vols, accident …). De même, la responsabilité de la mairie, des propriétaires et locataires de terrains traversés ne pourra être mis en cause d'une quelconque façon.

En cas de litige, la réclamation devra être faite 30 minutes maximum après l'arrivée. Tout participant autorise expressément les organisateurs de l'épreuve ou leur ayant droit, ainsi que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaitre, prise à l'occasion de la participation et ce pour une durée illimitée. Aucun concurrent ne pourra prétendre à un remboursement et ne pourra réclamer de compensation, de quelque nature que ce soit.

8 – Horaires et ravitaillements :

Trail et randonnées : départ en masse à 10h sur la place de la Libération de Goult.
Inscription et retrait des dossards à partir de 8h30

1 ravitaillement sur le petit parcours

- km 4,5. (Eau + solides). Ce ravitaillement sera en place jusqu'à 14h30

2 ravitaillements sur le grand parcours

- km 6,1 (Eau + solides). Ce ravitaillement sera disponible jusqu'à 13h
- km 11,8 (Eau + solides). Ce ravitaillement sera en place jusqu'à 14h30

Ravitaillement pour tous à l'arrivée.

Aucune assistance n'est autorisée sur le parcours sous peine de disqualification.

9- chronométrage

Le chronométrage se fera grâce aux puces électroniques et sera assuré par la société NIKROME.

10 – Secours assistance médical :

Un poste de secours sera disposé à l'arrivée. Ce poste sera en liaison radio avec les points de contrôle se trouvant sur le parcours. Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours. Chaque coureur doit porter assistance à toute personne en danger et prévenir les

secours. En cas d'impossibilité de joindre le PC course ou en cas d'urgence absolue, vous pouvez appeler directement les organismes de secours classiques en utilisant les numéros d'urgence.

11 – Contrôle anti-dopage :

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage avant, pendant ou à l'arrivée de l'épreuve. En cas de refus de se soumettre aux contrôles, le sportif sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage.

12 – Condition d'annulation :

En cas d'annulation indépendante de notre volonté ou sur demande de la préfecture ou de la mairie, intervenant 1 semaine avant le début de l'épreuve, 50% de l'inscription sera remboursée.

Tout demande de remboursement 30 jours avant l'épreuve sera remboursé intégralement (Hors frais).
Jusqu'à 15 jours de l'épreuve, 50% du montant sera remboursé. (Hors frais)
Dans les 15 derniers jours, aucun remboursement ne sera effectué.